



(Information réglementée – publiée le 17 juillet 2014 à 17h45)

## Prise d'effet de la fusion transfrontalière

- Modalités d'échange des actions Brederode *ancienne* contre des actions Brederode *nouvelle*
- Admission à la négociation des actions Brederode *nouvelle* sur la Bourse de Luxembourg et Euronext Brussels
- Radiation des actions Brederode *ancienne*

La fusion transfrontalière Brederode-Acturus décidée par les assemblées générales extraordinaires du 14 mai 2014 prendra effet le 19 juillet 2014, date de la publication au « Memorial » luxembourgeois du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire d'Acturus.

Les titulaires d'actions Brederode *ancienne* recevront par voie d'échange un même nombre d'actions Brederode *nouvelle*. Les actions Brederode *nouvelle* sont **obligatoirement dématérialisées**.

Les actions dématérialisées Brederode *ancienne* seront dès lors converties le 21 juillet 2014 en actions Brederode *nouvelle* par les soins du prestataire du service financier, banque ou agent de change. **L'actionnaire dont les actions sont déjà sur un compte titres ne doit donc rien faire.**

**Les titulaires d'actions nominatives** Brederode *ancienne* sont invités à prendre contact avec la société (Brederode S.A., 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg ; tél +352 26 25 99 71) afin de lui communiquer les coordonnées de l'organisme bancaire et le numéro de compte-titres auprès duquel ils souhaitent inscrire en compte leurs actions Brederode *nouvelle*. Les actions dématérialisées destinées aux actionnaires en nom qui n'ont pas encore communiqué leurs instructions pour la livraison des titres nouveaux seront provisoirement déposées sur un compte-titres « tiers ». Le droit de vote ainsi que le versement des coupons attachés à ces actions seront provisoirement suspendus jusqu'à inscription effective au compte-titres des bénéficiaires.

Les actions Brederode *nouvelle* seront admises à la négociation sur les marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels à compter du 21 juillet 2014. Le prospectus établi aux fins de l'admission à la négociation sur ces marchés réglementés, approuvé par la Commission de surveillance du secteur financier (« CSSF ») en date du 16 juillet 2014, est disponible sur le site internet [www.brederode.eu/ag](http://www.brederode.eu/ag).

Les actions nouvelles sont des actions ordinaires, jouissant toutes des mêmes droits. Elles portent le numéro ISIN LU1068091351 et ont reçu le « common code » 106809135. Elles sont également identifiées respectivement par les symboles boursiers BREL ou BREB selon qu'il s'agit du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg ou celui du d'Euronext Brussels.

Les actions Brederode *ancienne* seront radiées du marché Euronext Brussels le 21 juillet 2014.

La Banque Internationale à Luxembourg SA, 69 route d'Esch à 2953 Luxembourg, a été désignée pour effectuer les écritures et formalités nécessaires à la détention des actions dématérialisées et aux opérations liées à ces actions.

**Contact:**

Axel van der Mersch, administrateur-délégué

T +352 2625 9971 - [info@brederode.eu](mailto:info@brederode.eu)